

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 67 (2005)

Artikel: 1956-1965 : l'effet Paul Torche
Autor: Piérart, Anne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Public relations et pôles de croissance

1956-1965: L'EFFET PAUL TORCHE

PAR ANNE PIÉRART

Comment en l'espace d'une décennie un conseiller d'Etat,
un grand commis et quelques jeunes économistes
ont donné au canton agricole de Fribourg
l'outillage mental, les bases théoriques et le cadre légal
de son développement industriel.

Entre 1956 et 1965, l'économie fribourgeoise amorce un tournant décisif. Outre une reprise en main énergique de la politique économique par le nouveau directeur de l'Intérieur, le conservateur Paul Torche, le canton bénéficie enfin de la haute conjoncture qui s'est installée dans le pays depuis la reprise des échanges économiques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le secteur primaire qui en 1950 comprend 35,4% des personnes actives dans le canton ne représente plus que 23,2% des actifs en 1965, tandis que le secteur secondaire passe de 34,5% à 43,6% des actifs.¹ On compte 175 exploitations et 7745 ouvriers assujettis à la loi sur les fabriques en 1955, et dix ans plus tard respectivement 262 et 13 784.² L'évolution est donc considérable.

Le début des années 1950 n'annonce pourtant rien de profondément nouveau en matière de politique économique cantonale. En effet, la prudence reste de mise, le principal souci du gouvernement conservateur étant toujours celui de l'équilibre des finances cantonales. On préfère encore laisser aux régies d'Etat l'initiative en matière de développement économique et industriel plus particulièrement. Une nouvelle loi sur les Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) est promulguée en 1950 et vise avant tout à légaliser et réglementer la pratique des participations à d'autres entreprises industrielles et à accroître les compétences financières de la régie. Les EEF sont désormais autorisées à participer non plus seulement à des entreprises ayant une activité similaire à la leur, mais également à

des établissements qui «favorisent le développement industriel du canton».³ La loi organique de la Banque de l'Etat est quant à elle modifiée en 1952 dans le sens d'une politique de crédit plus large, qui nécessite la présence, au conseil d'administration, de personnes connaissant la structure économique du canton et les risques inhérents à l'octroi de certains crédits. Le nombre des membres du conseil d'administration est donc porté de onze à quinze, dont huit sont élus par le Grand Conseil et les sept autres par le Conseil d'Etat.⁴

Malgré ce «dépoussiérage», la politique de développement industriel reste frileuse et la nouvelle politique choisie pour la Banque de l'Etat répond au désir du gouvernement et de la Chambre de commerce, principal interlocuteur du Conseil d'Etat pour les questions économiques, d'abandonner l'option d'un soutien financier direct à l'industrie. En 1940 en effet, un fonds spécial de 300 000 francs, prélevé sur l'avance de la Banque Nationale sur le bénéfice de la dévaluation, avait été créé en faveur de l'industrie.⁵ Au vu de l'importance des capitaux nécessaires au lancement de nouvelles industries, le Fonds d'aide à l'industrie avait rapidement montré ses limites, les prêts consentis ne devant pas excéder 10 000 francs. En 1951, un projet de décret prévoyant l'octroi d'un crédit supplémentaire de 100 000 francs au Fonds d'aide est retiré avant même d'être soumis au Grand Conseil⁶, tandis que son activité cesse en 1956. Il sera retiré par décret en 1965.⁷

Espoirs et déboires de la décentralisation industrielle

Les autorités cantonales ne sont toutefois pas complètement fermées à l'idée d'industrialiser un peu plus le canton. Le bilan démographique est particulièrement alarmant pour les années 1940, la population fribourgeoise ne s'étant accrue que de 6642 âmes entre 1941 et 1950.⁸ Le travailleur fribourgeois préfère généralement les conditions salariales et fiscales des cantons voisins et le solde migratoire du canton reste négatif. Le débat sur l'industrialisation est surtout ravivé par la mise sur pied d'un projet de collaboration intercantionale destiné à favoriser l'implantation d'entreprises industrielles dans les régions de montagne. Le thème de la «décentralisation industrielle» est en effet remis à jour à l'échelle fédérale par un postulat déposé en juin 1950 par le conseiller national valaisan Paul de Courten, cosigné par Paul Torche notamment, et qui demande au Conseil fédéral de prendre des mesures pour «encourager la décentralisation de l'industrie privée, au profit des régions alpestres en particulier».⁹ En Valais, la Société valaisanne de recherches économiques et sociales et son directeur Henri Roh vont faire de la décentralisation industrielle leur cheval de bataille, ce qui fera très rapidement écho en terre fribourgeoise.¹⁰ S'inspirant de ce qui se fait en Valais, les autorités cantonales et plus particulièrement le directeur de l'Intérieur, Maxime Quartenoud, croient ainsi fermement à la possibilité de réaliser la «renaissance des villages», d'autant plus qu'à partir de 1952 des contacts sont établis entre la Chambre de commerce et le délégué fédéral aux possibilités de travail Otto Zipfel.¹¹ Se refusant à intervenir de façon directe au sens du

postulat de Courten, les autorités fédérales vont encourager les cantons alpins à collaborer entre eux pour des actions de promotion et d'information. Une convention intercantonale est signée le 19 mars 1954 entre les cantons de Berne, Uri, Schwyz, Obwald, Fribourg, Appenzell, St-Gall, Vaud, Tessin, Grisons et Valais, et un Bureau de coordination est créé sous le patronage de la Confédération.¹²

À Fribourg, on place évidemment beaucoup d'espoir dans cette solution quasi providentielle. Les articles sur la décentralisation industrielle se multiplient dans la presse fribourgeoise et on s'impatiente d'en voir les résultats¹³, malgré les avertissements de certains, à l'instar de Pierre Dreyer, chef de service de Maxime Quartenoud, de ne pas confondre l'industrialisation avec «la culture de champignons».¹⁴ Très rapidement, l'optimisme fait place à la critique car à peine mise sur pied, l'expérience intercantonale bat de l'aile, et se solde par une surenchère entre les cantons. Aucune entreprise ne vient s'installer dans le canton par le biais du bureau de coordination. La convention sera dissoute en 1959 et le bureau supprimé en 1960.¹⁵ Quoi qu'il en soit, le débat sur l'industrialisation est relancé et la nécessité de trouver de nouvelles solutions s'impose.

«Du sang neuf à la direction de l'Intérieur»

En 1956, Maxime Quartenoud décède. Paul Torche, alors à la tête de la Santé publique depuis 1946, est pressenti pour reprendre le portefeuille de l'Intérieur. Il y retrouve Pierre Dreyer, nommé chef de service du département de l'Industrie et du Commerce en 1952. Celui-ci assume depuis sa nomination toutes les questions relatives au développement économique et particulièrement à partir de 1955, quand le Conseil d'Etat lui donne mandat ainsi qu'à Hubert Seydoux, chef du service des personnes morales du Service cantonal des contributions, d'entreprendre toutes les démarches utiles en vue du développement économique du canton, notamment dans l'introduction d'industries nouvelles.¹⁶ Maxime Quartenoud est resté en effet très proche des milieux agricoles et n'a pas vraiment défini de politique de développement économique, encore moins industriel. Sa prudence fera d'ailleurs dire de lui à sa mort qu'il voulait «une modification raisonnée de la structure économique du canton».¹⁷ Pierre Dreyer quitte sa fonction en 1962 pour rejoindre l'économie privée mais succède à Paul Torche en 1966. Il reste entre-temps actif au sein de la Commission pour le développement économique instituée en 1957.¹⁸

Membre de la Société des étudiants suisses, dont il fut d'ailleurs président central, Paul Torche dispose quant à lui de bonnes relations parmi les milieux économiques.¹⁹ Son charisme et sa personnalité, tout comme le dynamisme de Pierre Dreyer, font rapidement l'unanimité. En 1956, les socialistes eux-mêmes, jusque là très critiques sur la gestion économique du canton, reconnaissent que «l'élan est bien donné et les œillères jetées».²⁰ Il faut dire que Paul Torche ne va pas ménager sa peine pour faire évoluer les mentalités, rappelant constamment que les premières difficultés à surmonter dans le développement

industriel sont d'ordre «psychologique». Il organise en juillet 1956 déjà une conférence de presse au cours de laquelle il insiste sur les difficultés qui subsistent dans le canton à développer une mentalité favorable à l'industrie. Il emmène ses interlocuteurs visiter la région de Guin et de Morat pour qu'ils constatent que le canton a de réelles possibilités de développement. Plus d'une trentaine d'articles seront publiés à la suite de cette conférence dans la presse romande et alémanique.²¹

Information et «public relations»

C'est le début d'une longue action de promotion. En 1957 une «Commission fribourgeoise pour le développement industriel» est instituée, regroupant les représentants du gouvernement, des régies d'Etat, de la Chambre de commerce et du Groupement industriel fribourgeois. Paul Torche en est le président et Pierre Dreyer le secrétaire.²² Le but de la commission est de mieux coordonner les efforts de tous les groupes concernés par l'essor économique du canton. Elle reste avant tout un organe consultatif pour les grandes questions liées à la conjoncture et les décisions prises au niveau gouvernemental et va concentrer son action, à partir de 1960 surtout, sur l'information et la propagande. Pour Paul Torche, il s'agit désormais de vaincre les préjugés dont souffre l'image extérieure du canton et de surmonter plus particulièrement un certain «complexe confessionnel».²³ Paul Torche va soumettre au Conseil d'Etat un projet en vue d'une action d'information dans lequel il propose de mandater à cet effet une entreprise spécialisée dans les public relations. En avril 1960, il prend donc contact avec le Centre d'information et de public relations (CIPR), dirigé à Genève par René-Henri Wüst et à Zurich par son collaborateur, M. Ruffet. René-Henri Wüst propose d'établir un service de presse régulier sur le canton de Fribourg, en Suisse alémanique spécialement, là où les investisseurs potentiels sont plus nombreux, et de mettre à disposition de la commission le réseau de relations dont il dispose parmi les milieux de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que parmi les cercles économiques et culturels. Il propose l'organisation de conférences de presse, de visites d'entreprises, de séminaires ou d'enquêtes, ainsi que la publication de brochures destinées aux chefs d'entreprises.²⁴

Une nouvelle conférence de presse est organisée en octobre 1960 et lance le départ d'une action d'information systématique. Paul Torche y fait le point sur les résultats obtenus depuis 1956 et se félicite de l'aboutissement d'un climat plus favorable à l'industrialisation à l'intérieur du canton. Ce sont les chefs-lieux de Bulle et Romont qui sont cette fois-ci visités, tandis que le directeur de l'Intérieur donne les grandes lignes de sa politique économique: aménagements fiscaux, formation des cadres, voies de communication et développement du tourisme en sont les priorités. Mais là où Paul Torche devient plus persuasif, c'est lorsqu'il reprend à son compte la théorie des pôles de croissance de l'économiste François Perroux et lance le slogan de la «décentralisation concentrée».²⁵

Suite à cette conférence de presse, de nombreux articles sur l'économie fribourgeoise seront recensés dans la presse fribourgeoise comme dans la presse nationale en général.²⁶ La décision de Ciba d'implanter une usine à Marly, les Semaines suisses organisées à Fribourg en 1962 puis à Morat en 1963, le Comptoir de Fribourg ou encore les visites de presse dans les Préalpes fribourgeoises sont autant d'événements qui viennent rythmer la diffusion de l'information. Le canton de Fribourg, dont l'image extérieure a longtemps été réduite à un conservatisme étroit et à un catholicisme rigide, est présenté sous son meilleur visage. Le dynamisme de son gouvernement et le potentiel de développement du pays sont constamment soulignés. Le «phénomène fribourgeois» fait même l'objet d'un article dans le journal *Le Monde* en mai 1962.²⁷

Une fois l'échec de la collaboration intercantonale essuyé, l'idée d'un saupoudrage industriel semble effectivement dépassée. La topologie et la structure de l'économie fribourgeoise ne permettent pas d'implanter une industrie dans chaque village et la solution de développer des centres industriels déjà existants pour en faire de véritables pôles de croissance s'impose comme une évidence. De surcroît, le développement du canton a renforcé ses disparités internes, une partie de la main-d'œuvre agricole doit être reconvertis et il importe de trouver une solution pour les régions périphériques ou qui périclitent.

La «décentralisation concentrée»

La commission pour le développement industriel et les autorités cantonales compétentes vont donc chercher à définir une ligne de conduite plus précise pour la politique économique. Aussi vont-elles tenter, par des conseils avisés aux communes et par des moyens législatifs, d'appliquer la méthode de la «décentralisation concentrée». Elles cherchent à renforcer le pôle moratois et à concentrer l'action sur les chefs-lieux des districts qui le permettent encore: Bulle, qui applique une politique d'aide à l'industrie par le biais de réservation de terrains et de contributions financières; Estavayer-le-Lac, qui connaît depuis peu un développement accéléré; et les villes de Châtel-Saint-Denis et Romont, qui accusent encore un retard important. Enfin le long des axes routiers, certaines communes comme Flamatt, Courtepin et Domdidier offrent des perspectives intéressantes. La commission privilégie surtout le développement de l'agglomération fribourgeoise et celui de Guin, Tavel et Schmitten, qui connaissent déjà un essor important, la capacité en terrains industriels étant à son maximum en ville de Fribourg.²⁸ Le projet de consortium industriel du Grand Fribourg entre les communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf et Villars-sur-Glâne naît d'ailleurs en 1962, sous l'impulsion de Bernard Schneider et avec le soutien du préfet de la Sarine Laurent Butty et de Pierre Dreyer. Il aboutira en 1969.²⁹

Les autorités cantonales vont donc s'occuper prioritairement des questions liées à l'aménagement du territoire et à la spéculation foncière pour les centres industriels, et

du développement du tourisme pour les régions périphériques. Plusieurs mesures législatives sont prises dans ces domaines avec le concours de la commission. À partir de 1962, celle-ci s'occupe tout spécialement de l'équipement touristique du canton et modifie en avril 1963 son appellation en «Commission pour le développement économique».³⁰ Elle privilégie le subventionnement de l'Union fribourgeoise du tourisme, qui doit désormais se charger de la promotion touristique, tandis que le département de l'Industrie et du Commerce garde compétence en matière de promotion économique.³¹ L'action d'information continue, mais dans une moindre mesure, la collaboration avec le CIPR arrivant à sa fin. Jusqu'en 1963 en effet, le contrat du CIPR est renouvelé chaque année, avec le concours financier de la Banque de l'Etat et des EEF.³² L'argent obtenu par la dissolution du Fonds d'aide à l'industrie permet en 1964 un dernier mandat et à partir de 1965, les membres de la commission décident d'assurer eux-mêmes l'action d'information.

La prise en main du développement économique ne peut donc passer par une simple action de promotion et l'essor du canton ne peut être laissé aux mains de la seule initiative privée. À l'heure où les premiers signes de surchauffe économique apparaissent et où les réserves de terrains fondent comme neige au soleil, une intervention de l'Etat se justifie. On en profite pour modifier l'appareil législatif cantonal dans un sens plus favorable au développement industriel et touristique.

Spéculation foncière et aménagement du territoire

À Fribourg, le prix des terrains tend à augmenter dans l'agglomération de la capitale ainsi que dans les chefs-lieux des districts. Une initiative législative, élaborée par des organisations syndicales et familiales, est déposée le 3 novembre 1961 à la Chancellerie d'Etat. Elle demande l'adoption d'une loi introduisant des mesures propres à lutter contre la spéculation foncière, par la réservation de terrains par les pouvoirs publics ainsi que par l'instauration d'une instance cantonale et d'un fonds de 10 millions de francs pour aider les communes à acquérir du terrain. Le problème de la spéculation foncière revêt une dimension sociale avant tout, mais il touche également de près à la question des terrains industriels. Une commission d'étude extraparlementaire, composée des préfets et des syndics des chefs-lieux, des conseillers d'Etat et des représentants des régies d'Etat ainsi que des associations d'intérêts, est constituée en février 1962, présidée par Paul Torche. Un long débat juridico-administratif s'ensuit qui aboutit finalement à l'adoption en mai 1964 d'un décret prévoyant la garantie financière de l'Etat et la création d'un fonds pour le paiement des intérêts investis dans des terrains réservés au développement économique du canton et à la construction de logements à caractère social. Une commission cantonale pour les réserves de terrains et logements est constituée et son secrétariat est confié au département de l'Industrie et du Commerce.³³

Ces mesures sont prises alors que l'aménagement du territoire s'organise progressivement sur le plan cantonal. La loi sur les constructions votée au Grand Conseil le 15 mai 1962 prévoit en effet la possibilité pour les communes d'établir un plan d'aménagement de zones, industrielles et artisanales notamment, avec interdiction d'y construire des bâtiments d'un autre genre.³⁴ Une section de l'aménagement du territoire, rattachée aux Travaux Publics, est d'ailleurs créée en 1964.³⁵

Le débouché touristique et la loi sur le tourisme de 1964

Dès le début de la législature 1961-1966, le développement du tourisme, jusque-là du ressort de la direction des Travaux publics, est placé dans les attributions de la direction de l'Intérieur. En 1962, les membres de la commission pour le développement industriel décident de reprendre le dossier. Le développement industriel arrivant progressivement à saturation à certains endroits, une solution doit être trouvée pour les régions périphériques et pour assurer la continuité du développement de l'économie fribourgeoise. Le tourisme ayant été longuement négligé, il importe dans un premier temps de vaincre les réticences et de lui donner les outils nécessaires pour un développement organisé.³⁶ Comme le Valais, Fribourg cherche au travers du tourisme un moyen de remédier à la désertion des villages, et comme le Valais, il mettra plusieurs années à «apprivoiser son tourisme».³⁷

La gestion du tourisme fribourgeois est pour l'heure aux mains de divers organismes, qui disposent de peu de moyens en matière de promotion et sont actifs à différents niveaux. Aucune législation cantonale n'est élaborée en matière de politique touristique. Au niveau cantonal, l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) reprend à sa création en 1950 l'activité de l'Union cantonale des Sociétés de développement, qui avait été fondée en 1923. L'Office du tourisme fribourgeois est exploité en commun par l'UFT, la Société de développement de la Ville de Fribourg et les Chemins de fer fribourgeois (GFM). Il est chargé de l'information et de la propagande.³⁸ Avec un budget annuel moyen de 50 000 francs environ, les moyens de l'UFT sont très limités.³⁹ En outre, l'absence d'une politique commune n'encourage en rien la concentration des efforts et des équipements. Les statuts de l'UFT sont donc révisés en 1962 et prévoient que l'Union a pour but de promouvoir dans le canton de Fribourg le tourisme sous ses divers aspects, tandis qu'il est placé sous la haute surveillance du Conseil d'Etat, représenté alors par Paul Torche.⁴⁰

Pour le directeur de l'UFT Georges Dreyer, les principaux handicaps au tourisme fribourgeois sont une absence d'équipement pour le tourisme d'été ainsi qu'un manque de tradition hôtelière et de solidarité cantonale en matière touristique. Avec la libéralisation du tourisme européen et l'essor particulier du tourisme motorisé, le canton de Fribourg doit saisir sa chance et être suffisamment concurrentiel. L'ouverture imminente du tunnel du Grand-Saint-Bernard et l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne, et, à long terme, les futures autoroutes prévues sur le territoire vont favoriser le passage dans le canton.

Fribourg dispose encore d'un patrimoine naturel intact et il faut désormais exploiter ce retard et axer la publicité sur l'authenticité des sites.⁴¹ De la même manière qu'elle a agi pour le développement industriel, la commission pour le développement économique va procéder à une action d'information systématique. La propagande doit pouvoir se faire à mesure que l'équipement touristique s'étoffe. Ainsi une visite de presse est organisée dans les Préalpes fribourgeoises en février 1963. Une autre suivra en janvier 1964 sur le futur site de Moléson-Village.⁴²

Deux journées d'études sont en outre organisées en juin 1963 par la Commission pour faire le point sur la situation.⁴³ Outre les questions liées à l'offre touristique et la nécessité d'améliorer les équipements, les problèmes de financement et d'organisation sont abordés. Les participants sont d'avis que le canton doit désormais se doter d'une législation en matière touristique, et que l'UFT doit pouvoir être renforcée par des moyens financiers plus importants. Ce sera chose faite avec l'élaboration de la loi sur le tourisme et la perception des taxes, qui instaure la taxe de séjour et prévoit un subside annuel minimal de l'Etat à l'UFT de 50 000 francs. La loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 1965.⁴⁴

L'offre touristique va donc considérablement s'accroître, le nombre de lits disponibles passant de 1650 en 1950 à 2506 en 1965. Mais la publicité autour des sites fribourgeois tarde à faire effet. Le taux d'occupation des lits reste faible, de 22% en 1950 il ne s'élève qu'à 27% en 1965.⁴⁵

Expansion cantonale, récession nationale

L'économie fribourgeoise connaît donc d'une manière générale un essor réjouissant entre 1956 et 1965, le secteur secondaire surtout évoluant de manière considérable. Les années 1960 seront d'ailleurs marquées par l'inversion du bilan démographique, favorisée par l'immigration étrangère.⁴⁶ Le nombre considérable de terrains disponibles, l'activité constante de prospection et la pression des autorités cantonales auprès des communes pour céder des terrains à bas prix, ou encore les facilités pour l'obtention des permis de travail ou des permis de construire, ont indubitablement contribué à ce développement. La période est marquée par une diversification de la production, dans des branches plus entraînantes, comme la métallurgie, la chimie, l'électronique, les appareils électriques ou encore les arts graphiques, les autres branches subissant les effets des rationalisations techniques. L'évolution est surtout d'ordre qualitatif et, le secondaire nécessitant des services toujours plus nombreux, le canton est en passe d'accéder, à la fin des années 1960, à une économie de type tertiaire. Ainsi les grandes banques arrivent à Fribourg en 1965 avec la Société de banques suisses et en 1966 avec le Crédit suisse.⁴⁷

Le célèbre ouvrage de Charles Chammartin, Gaston Gaudard et Bernard Schneider *Fribourg, une économie en expansion*, publié par le Centre de recherches européennes de Lausanne, sous la direction du professeur Rieben, vient couronner ce succès.⁴⁸ Cette

étude, préfacée par le professeur Jean Valarché, permet, selon ce dernier, d'apporter aux autorités fribourgeoises «l'infrastructure intellectuelle sur laquelle appuyer leur action politique».⁴⁹ Distribué à large échelle dans l'administration fribourgeoise, dans les écoles et auprès des autorités, l'ouvrage va permettre d'ouvrir plus largement le débat sur l'économie fribourgeoise et lance le départ d'une collaboration systématique avec l'Université en matière d'économie régionale, qui se développera surtout à partir de 1969, avec la nomination du professeur Gaudard.

Mais le gouvernement fribourgeois n'aura pas le temps de se reposer sur ses lauriers. Les arrêtés fédéraux anti-surchauffe sur le crédit et la construction entrent en vigueur en 1965 et la récession économique frappe de plein fouet dès 1966 une économie fribourgeoise certes en expansion mais encore bien fragile, et remet immédiatement en question les options poursuivies jusque-là. Le parti conservateur essuie d'ailleurs un revers important aux élections au Grand Conseil de 1966. Des dysfonctionnements profonds, illustrés par la démission de Paul Torche en 1965 et la scission chrétienne-sociale en 1966, ont précipité sa défaite.

Et après?

La politique de développement économique ne s'arrête pas en 1965, au contraire, elle débute à peine. Outre un rattrapage au niveau sectoriel, les années 1956 à 1965 ont surtout permis une certaine prise de conscience et la mise sur pied d'un dispositif législatif favorisant le développement économique. Elles restent marquées par les personnalités très fortes de Pierre Dreyer et de Paul Torche qui ont sans conteste fait preuve d'une audace et d'un dynamisme nouveaux. Si les options qu'ils ont poursuivies ont été avant tout basées sur l'ouverture, l'information et la promotion, leur portée n'en est pas pour autant réduite.

Dans les années à suivre, de véritables structures encadrant ce développement vont être mises en place, la plus importante sans doute étant l'Office de développement économique du canton de Fribourg (ODEF) créé en 1970 en réponse aux motions des députés Gérald Ayer et Ferdinand Masset⁵⁰ et mis en activité sous la direction de Guy Macheret en septembre 1971. Corrélativement, plusieurs rapports sur la situation de l'économie fribourgeoise vont être établis à la demande du Conseil d'Etat et avec la contribution scientifique de l'Université de Fribourg.⁵¹

La création de l'ODEF marque ainsi l'aboutissement d'une politique d'ouverture bien réfléchie et le début d'une professionnalisation dans le domaine. L'ODEF, rebaptisé Promotion économique du canton de Fribourg, joue aujourd'hui un rôle crucial en matière d'accueil de nouvelles entreprises, tandis que la «décentralisation concentrée» reste toujours d'actualité.

Notes

¹ *Recensement fédéral de la population*, 1950; *Annuaire statistique de la Suisse*, 1966.

² *Compte-rendu de l'administration du Conseil d'Etat du Canton de Fribourg (CRCE)*, 1955, 1965.

³ *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg (BL)*, 1950, p. 148. Voir également le *Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du Canton de Fribourg (BGC)*, 1950, pp. 277 – 283.

⁴ Voir *BGC*, 1952, pp. 602-604. Voir également Banque de l'Etat de Fribourg, *Rapport annuel*, 1952.

⁵ *BGC*, 1940, p. 68, pp. 109 –112.

⁶ *BGC*, 1952, pp. 247 – 255.

⁷ *BGC*, 1964, pp. 644 – 646.

⁸ *Recensement fédéral de la population*, 1950.

⁹ Archives fédérales (AF), E 7170 (B), vol. 11, 041.22, Postulat de Courten, 1950.

¹⁰ Voir notamment Roh, Henri: *Décentralisation et développement industriels pour une politique fédérale et cantonale*. Sion, Société valaisanne de recherches économiques et sociales, 1952.

¹¹ CRCE, direction de l'Intérieur, département de l'Industrie et du Commerce, 1952, p. 24.

¹² AFE 7291 (A), 1973/86, vol. 33, 1.S.15.10.5, Convention du 19 mars 1954: Les communes concernées à Fribourg par la convention sont celles du district de la Gruyère, à l'exception de Bulle et Broc, de la Singine, à l'exception d'Alterswil, Bösingen, Guin, Saint-Antoine, Saint-Ours, Schmitten, Tavel, Ueberstorf, Wünnewil, ainsi que toutes les communes de la Veveyse. Voir aussi *BGC*, 1954, pp. 830 - 832: Le gouvernement fribourgeois intervient sans résultats afin d'admettre dans la convention les communes de la Haute-Sarine considérée pourtant dans la délimitation fédérale des régions montagnardes et excentrées.

¹³ Voir en particulier Pochon, Roger: «La décentralisation industrielle», in *La Liberté*, 3 juin 1952; Quartenoud, Maxime: «Problèmes industriels d'un canton agricole», in *La Liberté*, 11 juillet 1952; D'Arcis, Max: «La décentralisation industrielle à la lumière des premières expériences faites en Valais», in *La Liberté*, 29 août 1952; Pochon, Roger: «Ni scepticisme, ni illusions», in *La Liberté*, 6 mars 1953.

¹⁴ Dreyer Pierre: «Notre politique de développement industriel», in *La Liberté*, 14 mai 1953.

¹⁵ AF, E 7175 (B), 1976/206, vol. 6, 262.0, Question du Conseiller aux Etats Moulin sur l'action du Bureau de Coordination, 1958; Réponse du Conseil fédéral du 2 mai 1959; Rapport de l'assemblée du 30 novembre 1960. AF, E 7175 (B), 1976/206, vol. 2, 2.6.4.3, Rapport de l'adjoint à la subdivision de la main-d'œuvre et de l'émigration de l'OFIAMT, 1963.

¹⁶ Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), CE I/156, n°1688, Protocole du Conseil d'Etat, 1955: Le mandat porte sur 2 ans et est renouvelable. Le mandat se limitant à une activité de prospection, le directeur des Finances et celui de l'Intérieur gardent compétence en matière de négociation.

¹⁷ *BGC*, 1956, p. 334.

¹⁸ AEF, Verbaux de remise, Direction de l'Intérieur (1967 – 1982), n°243: Pierre Dreyer, portrait, 5 CD's audio, 5.12.1997, 16.01.1998, 31.01.1998.

¹⁹ Voir Torche 1987.

²⁰ T. «À toute vapeur sur la voie industrielle!», in *Travail*, 23 juillet 1956.

²¹ Voir notamment T. «À toute vapeur sur la voie industrielle», in *Travail*, 23 juillet 1956; Barras, Pierre: «Une propagande qui a porté», in *La Liberté*, 4 et 5 août 1956; Rohrbach, André: «Fribourg convient-il à l'industrie?», in *L'Indépendant*, 13 juillet 1956.

²² Groupement industriel fribourgeois (GIF), Dossier de la Commission pour le Développement économique, (1957 – 1965), Procès-verbal (PV) de la séance de la Commission pour le développement industriel du 23 juillet 1957: On y retrouve en 1957 Théo Ayer, directeur des Finances, Hubert Seydoux, chef du Service cantonal des contributions, Joseph Ackermann, directeur des EEF, Georges Dreyer, directeur des GFM, André von der Weid, directeur de la Banque de l'Etat, Henri Bardy, directeur de la Chambre de commerce, enfin Louis Dupraz, secrétaire du Groupement industriel, puis dès 1962, désignés par le GIF pour le représenter, Hermann Elsner, directeur de la Fabrique des Condensateurs SA à Fribourg et Edouard Linder, directeur de Saia SA à Morat. Dès 1962 également, les successeurs de Pierre Dreyer au département de l'Industrie et du Commerce, René Bersier et Charles Chammartin, intègrent la commission.

²³ GIF, Commission pour le développement économique, PV de la séance du 12 juillet 1960.

²⁴ *Ibid.*, René-Henri Wüst assume alors également dans le journal *La Suisse* la chronique militaire et économique.

²⁵ AF, E 7175 (B), 1976/206, vol.7, 263.5, Conférence du 26 octobre 1960.

²⁶ Voir en particulier *La Liberté*, 11 – 12 mars 1961, 13 – 14 octobre 1962, 3 octobre 1963, 2 octobre 1965; voir aussi *L'Ordre professionnel*, 16 septembre 1961 et le *Journal de Genève*, 12 décembre 1963.

²⁷ *Le Monde*, 11 mai 1962.

²⁸ GIF, Commission pour le développement économique, PV de la séance du 17 juin 1963.

²⁹ Voir à ce sujet Andrey, Jean-Louis: *Le Consortium de la Nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg*, CIG. Mémoire de licence, sous la direction de G. Gaudard, Faculté de Droit et des Sciences économiques et sociales, Fribourg, 1983.

³⁰ GIF, Commission pour le développement économique, PV de la séance du 2 avril 1963.

³¹ *Ibid.*, PV de la séance du 18 décembre 1963.

³² *Ibid.*, PV de la séance du 2 juin 1961, du 19 juin 1962 et du 2 avril 1963.

³³ Voir *BGC*, 1964, pp. 233 – 235, pp. 309 – 315.

³⁴ *BL*, 1962, pp. 105 – 106.

³⁵ Voir à ce sujet Currat, Gaudard, Piveteau 1968, pp. 167 – 168.

³⁶ GIF, Commission pour le développement économique, PV de la séance du 19 juin 1962.

³⁷ Praz 1997, p. 51.

³⁸ Voir à ce sujet Bavaud 1998.

³⁹ AEF, DFa, 162; ainsi que AEF, UFT, Carton 217. 9 – 14, Rapports d'activité de l'UFT, 1957 - 1964.

⁴⁰ Voir AEF, DFa 162 , Statuts du 7 juin 1962; Le directeur des GFM et membre de la commission pour le développement industriel, Georges Dreyer, en prend la présidence. Un bulletin d'information paraît dès 1962 également.

⁴¹ GIF, Commission pour le développement économique, PV de la séance du 15 octobre 1962.

⁴² *bid.*, PV de la séance du 2 avril 1963. Voir *La Liberté* des 16 – 17 février 1962 et du 4 février 1964.

⁴³ Voir AEF, DFA, 162, Bulletin d'information de l'UFT, octobre 1963.

⁴⁴ AEF, DFA, 163, Loi sur le tourisme du 25 novembre 1964, 1956, 1963 – 1965; *BL*, 1964, pp. 190 – 192, 1965, pp. 83 – 86.

⁴⁵ *Annuaire statistique de la Suisse*, 1951, 1966.

⁴⁶ *Recensement fédéral de la population*, 1970.

⁴⁷ Voir à ce sujet Gaudard 1983.

⁴⁸ Chammartin, Gaudard, Schneider 1965.

⁴⁹ *Ibid.*, p.8.

⁵⁰ *BGC*, 1967, pp. 60 – 61, pp. 235 – 242; 1968, pp. 822 – 834; 1969, pp. 590 – 601; 1970, p. 557; CRCE, Direction de l'Intérieur, Département de l'Industrie et du Commerce, p. 7. Voir aussi *La Liberté* des 27, 28 et 29 mai 1969 et du 20 octobre 1971, ainsi que *L'Indépendant* du 30 décembre 1970.

⁵¹ Voir Gaudard, Gaston (dir.); Deiss, Joseph; Dupasquier, René: *Situation et perspectives de l'économie fribourgeoise*. Rapport établi à la demande du Conseil d'Etat du canton de Fribourg en liaison avec le plan financier 1972 – 1976, Fribourg, 1972; voir également Groupe de travail sur l'économie fribourgeoise: *Fribourg, le nouveau défi*. Rapport établi sur mandat du Conseil d'Etat et de la Commission cantonale de développement économique, Fribourg, 1985; ainsi que Commission pour l'élaboration d'un programme tendant à réaliser un troisième étage du développement de l'économie fribourgeoise: *Pour un troisième étage de l'économie fribourgeoise*. Synthèse du rapport élaboré par Michel Perriard dans le cadre du CRESUF, sous la direction de Gaston Gaudard, Fribourg, ODEF, 1991.

BIBLIOGRAPHIE

La Suisse

GRUNER, Erich (dir.): *La Suisse depuis 1945: études d'histoire contemporaine*. Berne, Francke, Collection «Helvetia Politica», 1971.

PRAZ, Anne-Françoise: *Scooters, spoutniks et prospérité, la Suisse de 1950 à 1959*. Prilly, Ed. Eiselé, Collection «Mémoire du Siècle», 1996.

– *Lune en direct, manifs en baskets, la Suisse de 1960 à 1969*. Prilly, Ed. Eiselé, Collection «Mémoire du Siècle», 1997.

Fribourg

DORAND, Jean-Pierre: *La politique des transports de l'Etat de Fribourg (1803 – 1971): de la diligence à l'autoroute*. Fribourg, Ed. universitaires, 1996, 2 vol.

GAUDARD, Gaston; PFAFF, Carl; RUFFIEUX, Roland: *Fribourg: ville et territoire: aspects politiques, sociaux et culturels de la relation ville-campagne depuis le Bas Moyen Âge*. Fribourg, Ed. universitaires, 1981.

RUFFIEUX, Roland (dir.): *Histoire du Canton de Fribourg*. Fribourg, Institut d'histoire moderne et contemporaine, 1981, 2 vol.

SCHALLER, Christophe: *Les Jeunes conservateurs fribourgeois de 1928 à 1953: un mouvement politique de jeunesse dans son évolution: histoire, structures, idéologie et réalisations*. Fribourg, Institut d'histoire moderne et contemporaine, Collection «Etudes et recherches d'histoire contemporaine», 1990.

SOCIETE D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG: *Fribourg et l'Etat fédéral: intégration politique et sociale 1848 – 1998*. Colloque interdisciplinaire 17 – 18 avril 1998. Fribourg, Ed. universitaires, 1999.

TORCHE, Paul: *Témoignages: entretiens avec Michel Colliard*. Fribourg, Editions Martin Michel, 1987.

Economie et tourisme

ANDREY, Jean-Louis: *Le Consortium de la Nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg, CIG*. Mémoire de licence, Faculté de droit et des sciences économiques et sociales, Fribourg, 1983.

BAVAUD, Serge: *L'action de la Société de Développement de la Ville de Fribourg (1899 – 1960): tourisme à Fribourg*. Mémoire de licence, Faculté des Lettres, Université de Fribourg, 1998.

CHAMMARTIN, Charles; GAUDARD, Gaston; SCHNEIDER, Bernard: *Fribourg, une économie en expansion*. Lausanne, Centre de recherches européennes, 1965.

CHAMMARTIN, Charles; GAUDARD, Gaston; SCHNEIDER, Bernard: *Fribourg: finances et économie*. Fribourg, 1967.

CURRAT, Roger; GAUDARD, Gaston; PIVETEAU, Jean-Luc: «Le canton de Fribourg face à l'aménagement du territoire» in *Les cahiers protestants*, n° 5 – 6, (1968), pp. 167-168.

GAUDARD, Gaston: *La banque fribourgeoise au 20^{ème} siècle*. Renens, Foma, Collection «Profil économique», 1983.

– *Les fausses idées claires, réflexions à partir de faits économiques*. Fribourg, CRESUF, Collection «Economie et espace», 2003.

HATTEMER, Hermann: *Die wirtschaftliche Entwicklung des Kanton Freiburg 1941-1966*. Thèse de doctorat, Faculté Faculté de droit et des sciences économiques et sociales, Université de Fribourg, 1969.

RUFFIEUX, Roland (dir.): *Histoire de l'Université de Fribourg Suisse, 1889-1989: institutions, enseignement, recherches*. Fribourg, Ed. universitaires, 1991-1992, 3 vol.

RUFFIEUX, Roland et al: *1899-1999, Fribourg, 100 ans au service du tourisme*. Fribourg, Fribourg Tourisme, 1999.

ZIMMERMANN, Nicole: *Les EEF et le développement économique: un siècle de collaboration*. Fribourg, EEF, 1990.

Décentralisation industrielle et pôles de croissance

PERROUX, François: *L'Economie du XX^e siècle*. Paris, PUF, 1961.

ROH, Henri: *Décentralisation et développement industriels pour une politique fédérale et cantonale*. Sion, Société valaisanne de recherches économiques et sociales, 1952.

– *Fédéralisme politique et décentralisation économique et industrielle, l'exemple de la Suisse et du Valais*. Sion, Industrival, 1960.